MORÉAC

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy
Canton de Moréac
Commune de MORÉAC

ARRETÉ DU MAIRE
N° 2026-537

AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE

DÉBIT DE BOISSONS - 3ème catégorie

Le maire de MORÉAC

Vu le code général des collectivités territoriales, art L.2212.2 et 2 ;
Vu le code de la santé publique ;
Vu l'arrêté préfectoral portant réglementation de la police générale des débits de boissons ;
Vu la demande présentée le 24 septembre 2026 par Monsieur MICHELO Alain, Président de l'association BREIZH CROSS TOUR, domicilié 9 la Frégonnais à Pleucadeuc (56140).

ARRETE

Article 1er : Monsieur MICHELO Alain est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie le samedi 07 novembre 2026 de 15h00 à 1h00, à l'occasion de l'Assemblée générale du BREIZH CROSS TOUR à la salle An ty Roz. À charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements relatifs à la tenue et à la police des débits de boissons.

A MORÉAC, le 03 novembre 2026

Pour Le Maire,

MAIRIE DE MORÉAC

L'adjoint au maire
Philippe JEGADO